



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Services Procurement-Instruments Management
Division/Approvisionnement de services-Gestion des
instruments

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage III

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Office Ergonomics/Services/Ergonomie | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZQ-140001/C | Date 2017-08-21 |
| Client Reference No. - N° de référence du client E60ZQ-140001 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$ZQ-011-31749 |
| File No. - N° de dossier 011zq.E60ZQ-140001 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-12 | |
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrison, Linda | Buyer Id - Id de l'acheteur 011zq |
| Telephone No. - N° de téléphone (873)469-4802 () | FAX No. - N° de FAX (819)997-2229 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Various across Canada To be specified on call-ups - au travers le Canada; sera spécifié lors des commandes subsequentes. | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

LA PRÉSENTE EST UNE MISE À JOUR DE L'OFFRE À COMMANDES E60ZQ-140001/XXX/ZQ

La présente mise à jour de la demande d'offres à commandes a pour but de :

1. permettre aux nouveaux fournisseurs de présenter des offres et de devenir admissibles au titre de détenteur d'offre à commandes principale et nationale (OCPN), soit de se qualifier comme un « nouvel offrant », pour la prestation de services d'évaluation ergonomique des postes de travail auprès des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement fédéral dans diverses régions ou régions métropolitaines à l'échelle du Canada.

Les nouveaux offrants proposés en vue de l'attribution de l'OCPN doivent satisfaire à toutes les exigences de la mise à jour de la demande d'offres à commandes.

2. permettre aux titulaires existants de l'OCPN, soit un « offrant actuel », de soumettre un barème de prix révisé afin de a) proposer de nouveaux prix dans le cadre de l'offre à commandes des régions ou des régions métropolitaines pour lesquelles ils ont déjà été sélectionnés, et b) de se qualifier dans d'autres régions ou régions métropolitaines.

Les offrants actuels qui soumettent un barème de prix révisé ne sont pas tenus de démontrer à nouveau leur conformité aux critères d'évaluation technique. Les propositions de cette nature feront uniquement l'objet d'une évaluation financière.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Exigences relatives à la sécurité
- 1.4 Compte rendu

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes
- 2.5 Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Exigences en matière d'assurance

Liste des pièces jointes

- Pièce jointe 1 à la Partie 3, Liste de prix
- Pièce jointe 2 à la Partie 3, À compléter par l'Offrant actuel ne soumettant **pas** de barème de prix révisé
- Pièce jointe 1 à la Partie 4, Critères d'évaluation
- Pièce jointe 2 à la Partie 4, Gabarit Suggéré pour TO1et TO2
- Pièce jointe 3 à la Partie 4, Acceptation de la version révisée de l'OCPN modalités et conditions

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

- 7A.1 Offre
- 7A.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7A.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7A.4 Durée de l'offre à commandes
- 7A.5 Responsables
- 7A.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7A.7 Utilisateurs désignés
- 7A.8 Procédures pour les commandes subséquentes
- 7A.9 Instrument de commande
- 7A.10 Limite des commandes subséquentes
- 7A.11 Ordre de priorité des documents
- 7A.12 Attestations
- 7A.13 Lois applicables

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7B.1 Énoncé des travaux
- 7B.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7B.3 Durée du contrat
- 7B.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7B.5 Paiement
- 7B.6 Instructions pour la facturation
- 7B.7 Exigences en matière d'assurance
- 7B.8 Clauses du Guide des CUA
- 7B.9 Annulation ou report

Liste des appendices

Appendice 1, Fiche de mesures

Appendice 2, Model de Rapport d'identification des risques liés à l'ergonomie du bureau

Liste des annexes

Annexe A, Énoncé des travaux

Annexe B, Base de paiement

Annexe C, Définition des régions

Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe E, Exemple de rapport d'utilisation trimestriel

Annexe F, Formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquent

Annexe G, Exigences en matière d'assurance

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | Offre à Commandes et Clauses du Contrat Subséquent : |
| 7A | contient l'offre à commandes (OC) incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| 7B | contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'OC. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2. Sommaire

1.2.1 La présente demande de soumissions constitue une mise à jour de l'offre à commandes (OC) E60ZQ-140001/XXX/ZQ portant sur la prestation de services d'évaluation ergonomique des postes de travail. Cette mise à jour permettra aux nouveaux fournisseurs de présenter des offres afin de se qualifier comme détenteur d'OC (« nouveaux offrants ») ainsi qu'aux titulaires d'OC existants (« offrants actuels ») de soumettre une base de paiement révisée dans le cadre des offres à commandes existantes et de se qualifier dans d'autres régions ou régions métropolitaines où ils peuvent fournir des services d'évaluation ergonomique.

1.2.2 La demande d'offres à commandes vise la proposition de nouvelles offres à commandes principale et nationale, ou d'OCPN révisées, le cas échéant. Une offre à commandes principale et nationale est généralement établie à l'intention des ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État. Les agents de négociation des marchés et les utilisateurs désignés de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sont autorisés à passer des commandes subséquentes.

1.2.3 Aucune limite ne sera imposée sur le nombre d'OC qui seront attribuées par régions et régions métropolitaines.

1.2.4 La période de l'offre à commandes sera à partir de la date d'émission de l'OC, jusqu'au 15 décembre 2018.

1.2.5 Pour les besoins de services, les offrants doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande d'offres à commandes, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.

1.2.6 Le besoin est limité aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.2.7 La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

1.3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>.)

1.4 Comptes rendus

Le responsable de l'offre à commandes informera tous les offrants des raisons pour lesquelles leur offre n'a pas été retenue. Le motif du rejet sera précisé dans la lettre de refus.

1.5 Termes clés

1.5.1 Un nouvel offrant désigne un fournisseur auquel aucune offre à commandes n'a été attribuée dans le cadre de la demande de soumissions E60ZQ-140001 de tout appel de services ergonomiques antérieur.

1.5.2 Un offrant actuel désigne un fournisseur auquel a été attribuée une offre à commandes dans le cadre de la demande de soumissions E60ZQ-140001/B en matière de services ergonomiques.

1.5.3 Une nouvelle offre désigne une offre présentée par un nouvel offrant ou un offrant actuel a) pour une région ou une région métropolitaine ne faisant l'objet d'aucune offre à commandes existante, ou b) en raison d'un changement de prix ou de taux pour une région ou une région métropolitaine faisant déjà l'objet d'une offre à commandes (le cas échéant).

1.5.4 Une offre actuelle désigne les prix et les taux indiqués dans l'offre à commandes d'un offrant actuel déjà sélectionné pour les régions ou les régions métropolitaines en question.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat:

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à la DOC et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : 120 jours civils

2.2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3. Ancien Fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire. « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur les régimes de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

OUI () **NON** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

OUI () **NON** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

-
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique – 2 copies papier et 1 copie électronique sur une clé USB;
- Section II : offre financière – 1 copies papier et 1 copie électronique sur une clé USB;
- Section III : attestations – 1 copie papier et 1 copie électronique sur une clé USB.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html)

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2 Section I : Offre technique

Dans cette section :

1. L'offre technique d'un nouvel offrant doit contenir les renseignements nécessaires afin de démontrer leur conformité aux exigences de l'évaluation technique décrites à la partie 4 ci-dessous.
2. Un offrant actuel n'est pas tenu d'attester à nouveau son respect des exigences de l'évaluation technique. Il devrait toutefois soumettre le document signé (pièce jointe 3, partie 4) démontrant son acceptation des modalités et conditions de l'OCPN révisée.

REMARQUE : Le but de cette DOC n'étant pas de qualifier des ressources à ce moment, par conséquent, les curriculum vitæ ne sont pas exigés et ne devraient pas être présentés avec l'offre.

3.3 Section II : Offre financière

3.3.1 Dans cette section, l'offre financière présentée par :

1. un nouvel offrant et un offrant actuel qui soumet un barème de prix révisé doit comprendre le barème complet des prix à la pièce jointe 1 de la partie 3;

-
2. un offrant actuel qui ne soumet **pas** de barème de prix révisé doit comprendre l'attestation, la pièce jointe 2 de la partie 3 dûment signée.

3.3.2 Les nouveaux offrants devraient inclure les renseignements ci-dessous dans leur offre financière :

- a) leur dénomination sociale;
- b) leur numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA);
- c) le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur et son adresse courriel) autorisée par l'offrant à entrer en communication avec le Canada relativement :
 - II. à leur offre;
 - III. à toute offre à commandes pouvant découler de leur offre.

3.3.3 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les nouveaux offrants et les offrants actuels souhaitant modifier le mode de paiement acceptable respectent l'un ou l'autre des énoncés suivants :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes subséquentes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.4 Section III : Attestations

Les nouveaux offrants doivent fournir les attestations requises conformément à la partie 5 et sont appelés à soumettre les renseignements démontrant qu'ils respectent les exigences relatives à la sécurité et à l'assurance précisées à la partie 6. Les offrants actuels ne sont pas tenus de soumettre leurs attestations et de démontrer à nouveau leur conformité auxdites exigences relatives à la sécurité et à l'assurance.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

- 1.0** Dans le barème de prix ci-dessous, l'offrant doit inclure un prix unique ferme par évaluation initiale et un taux horaire fixe pour toute évaluation de suivi dans les régions et/ou les régions métropolitaines où il offre des services d'évaluation ergonomique au bureau.

REMARQUE : Lorsqu'ils soumettent un barème de prix révisé, les offrants actuels doivent indiquer les prix et les taux de toutes les régions et les régions métropolitaines pour lesquelles ils sont déjà sélectionnés, peu importe si une nouvelle offre est présentée ou non, **ET** pour lesquelles ils demandent de se qualifier, le cas échéant. Tout prix ou taux manquant à une région ou à une région métropolitaine pour laquelle les offrants actuels sont déjà sélectionnés est susceptible de provoquer le retrait de l'offre applicable.

- 2.0** Les offrants doivent soumettre leurs prix et leurs taux en dollars canadiens destination FAB, selon le cas, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, selon le cas, et la TPS ou la TVH exclue. Les prix et les taux indiqués dans le barème de prix comprennent les frais de déplacement et de subsistance engagés seulement dans la ou les régions métropolitaines applicables. (Voir l'annexe B – Base de paiement).

| Régions/Régions métropolitaines | Prix ferme par évaluation ergonomique initiale | Taux horaire fixe pour évaluation ergonomique de suivi | Coût d'évaluation total |
|---------------------------------|--|--|-------------------------|
| | A | B | A + B |
| Régions | | | |
| Atlantique | \$ | \$ | \$ |
| Québec | \$ | \$ | \$ |
| Ontario | \$ | \$ | \$ |
| Ouest | \$ | \$ | \$ |
| Pacifique | \$ | \$ | \$ |
| Régions métropolitaines | | | |
| Halifax | \$ | \$ | \$ |
| Moncton | \$ | \$ | \$ |
| Québec | \$ | \$ | \$ |
| Montréal | \$ | \$ | \$ |
| Toronto | \$ | \$ | \$ |
| Capital nationale | \$ | \$ | \$ |
| Winnipeg | \$ | \$ | \$ |
| Saskatoon | \$ | \$ | \$ |
| Calgary | \$ | \$ | \$ |
| Edmonton | \$ | \$ | \$ |
| Vancouver | \$ | \$ | \$ |
| Victoria | \$ | \$ | \$ |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3

Offrant actuel ne soumettant **pas** de barème de prix révisé

Nom et adresse de l'Offrant actuel :

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Adresse : _____

Je confirme que les prix et les taux indiqués dans l'offre à commandes E60ZQ-140002/###/ZQ (substituer le numéro d'offre à commandes applicable au ###) demeurent valides jusqu'à la fin de la période restante de l'offre.

Signature de l'offrant

Date

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes (DOC), incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

L'offre technique d'un nouvel offrant doit répondre à tous les critères techniques obligatoires indiqués au tableau figurant à la pièce jointe 1 de la partie 4 présentée ci-dessous afin d'être jugée recevable. L'offrant doit fournir les documents nécessaires pour se conformer à ces critères.

Les offrants actuels qui soumettent le document signé, pièce jointe 3, partie 4, Acceptation de la version révisée de l'OCPN modalités et conditions, seront considérés comme admissibles. Si l'offrant actuel choisit de ne pas soumettre le document signé, pièce jointe 3, partie 4, ce sera considéré comme un retrait de leur offre.

4.1.2 Évaluation financière

Étape 1 Chaque offrant (nouveau et existant) calculera un « coût d'évaluation total » pour chaque région ou région métropolitaine pour laquelle il présente une nouvelle offre ou il détient une offre existante. Le coût total évalué correspond à la somme du prix ferme par évaluation ergonomique initiale et du taux horaire ferme par évaluation ergonomique de suivi conformément au barème de prix applicable.

Étape 2 Un prix médian sera calculé par rapport à l'ensemble des nouvelles offres et des offres existantes dans chaque région ou région métropolitaine, selon le cas, au moyen de la fonction médiane de *Microsoft Excel*. Dans un ensemble d'offres, la médiane est l'offre qui se situe au milieu. Lorsqu'un nombre pair de nouvelles offres et d'offres actuelles sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux coûts totaux évalués est utilisée pour calculer la médiane.

Étape 3 La fourchette de prix médiane, correspondant à plus ou moins 40 % du coût médian déterminé à l'étape 2, sera calculée pour chaque région/région métropolitaine.

- Étape 4**
- i) Une nouvelle offre dont le coût d'évaluation total se situe à l'extérieur de la fourchette de prix médian établi à l'étape 3 sera déclarée irrecevable pour les domaines Region(s)/Metropolitan applicables.
 - ii) Une nouvelle offre dont le coût d'évaluation total se situe dans la fourchette de prix médiane déterminé à l'étape 3 ou est égal à limite supérieure ou inférieure de

celle-ci sera jugée recevable dans la ou les région(s)/région(s) métropolitaine(s) applicable.

- iii) Une offre actuelle sera jugée recevable dans la ou les région(s)/région(s) métropolitaine(s) applicable même si le coût d'évaluation total se situe à l'extérieur de la fourchette de prix médian, cependant, leur classement de l'OCPN précédente sera rajusté en fonction des résultats de cette mis-à-jour.

4.2. Méthode de sélection

- a) Pour être déclarée recevable ou de continuer à être un détenteur, une offre doit :
 - (i) respecter toutes les exigences de la DOC;
 - (ii) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
 - (iii) satisfaire à tous les critères d'évaluation financière.
- b) Les offres ne répondant pas aux exigences de (i) ou (ii) ou (iii) seront déclarées non recevables.
- c) Pour chaque région/région métropolitaine, les offres recevables seront classées en ordre croissant du coût d'évaluation total. Si un offrant a présenté plus d'une offre recevable (pour différentes régions ou régions métropolitaines), on recommandera l'établissement d'une seule OC visant l'ensemble des régions ou des régions métropolitaines pertinentes.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

A.1.1 Critères techniques obligatoires

On demande aux Nouveaux Offrants de fournir les informations sous la forme d'un journal. Voir le gabarit de réponse suggéré à la Pièce jointe 2 de la Partie 4 pour TO1 et TO2.

| Critères techniques obligatoires | Rencontre les exigences Oui / Non | Référence en lien avec l'offre |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| <p>TO1</p> <p>Un nouvel offrant doit démontrer qu'ils ont un minimum de cinq (5) années d'expérience avant la fermeture de l'offre en prestation de services d'évaluation de l'ergonomie de bureau à des clients externes. Un minimum de un (1) projet par année doit être soumis.</p> <p>Pour chaque projet, l'Offrant doit fournir le contexte et l'information suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">-nom de l'organisation du Client;-dates de début et de fin;-rôles et responsabilités;-nom et numéro de téléphone du Client. (Peut être soit la personne qui a été évalué ou la personne qui a demandé l'évaluation). <p>Les références peuvent être contactées pour vérifier le travail exécuté.</p> | | |
| <p>TO2</p> <p>Un nouvel offrant doit démontrer qu'ils ont fourni un minimum de 150 évaluations de l'ergonomie de bureau à des clients externes dans les trois dernières années précédant la fermeture de l'offre.</p> <p>Pour chaque projet, l'Offrant doit fournir le contexte et l'information suivante :</p> <p>Pour chaque projet, l'Offrant doit fournir le contexte et l'information suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">-nom de l'organisation du Client;-dates de début et de fin;-rôles et Responsabilités;-nom et numéro de téléphone du Client (Peut être soit la personne qui a été évalué ou la personne qui a demandé l'évaluation). <p>Les références peuvent être contactées pour vérifier le travail exécuté.</p> | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4
MODÈLE DE RÉPONSE SUGGÉRÉE POUR TO1 ET TO2**

TO1

| Le nom de l'organisation du client | Les dates de début et de fin (mois/année à mois/année) | Rôles et Responsabilités | Le nom du représentant du client | Le numéro de téléphone du client |
|------------------------------------|--|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Année 1 : | | | | |
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |
| Année 2 : | | | | |
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |
| Année 3 : | | | | |
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |
| Année 4 : | | | | |
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |
| Année 5 : | | | | |
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |

TO2

| # | Le nom de l'organisation du client | Les dates de début et de fin (mois/année à mois/année) | Rôles et Responsabilités | Le nom du représentant du client | Le numéro de téléphone du client |
|--------------|------------------------------------|--|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. | | | | | |
| 2. | | | | | |
| jusqu'à 150. | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**PIECE JOINTE 3 DE LA PARTIE 4 –
Acceptation de la version révisée de l'OCPN modalités et conditions**

À remplir par tous les Offrants actuels de l'offre à commandes.

Nom et adresse de l'offrant actuel :

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Adresse : _____

J'accepte les modalités et conditions de la mise à jour de la demande d'offre à commandes (DOC)

Signature de l'offrant

Date

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les Attestations préalables à l'attribution de l'offre à commande devraient être remplies et fournies avec l'offre, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commande (OC) en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commande (OC) et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence le rejet de l'offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux «PCF» (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires – admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27), Définition du contenu

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que les services offerts sont des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que les services offerts seront traités comme des services non-Canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

6.1. Exigences relatives à la sécurité

- 6.1.1 Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
- a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes.
- 6.1.2 On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 6.1.3 Les fournisseurs peuvent demander que le responsable de l'offre à commandes (OC) visage de parrainer leur candidature pour faire une demande de cote de fiabilité VOD (vérification d'organisation désignée). Cette demande peut être présentée par courriel au responsable de l'OC et ceci en tout temps avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
- 6.1.4 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web de la [Direction de la sécurité industrielle canadienne \(DSIC\), Programme de sécurité industrielle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

6.2. Exigences en matière d'assurance

- 6.2.1 L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à « l'annexe G » si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.
- 6.2.2 Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

7A.1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.

7A.2. Exigences relatives à la sécurité

7A.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS) et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de **Vérification d'organisation désignée (VOD)** en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).
<http://uat-iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/index-fra.html>

7A.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7A.3.1 Conditions générales

Le document 2005 (2016-04-04) s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante. Conditions générales – offres à commandes – biens ou services

7A.3.2 Offres à commandes – établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'OC. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à « l'annexe E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être soumises sur une base trimestrielle au responsable de l'offre à commandes:

Premier trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars;
Deuxième trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
Troisième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
Quatrième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7A.4. Durée de l'offre à commandes

7A.4.1 Période de l'offre à commandes

La période de l'offre à commandes sera à partir de la date d'émission de l'OC, jusqu'au 15 décembre 2018. Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date d'émission de l'OC, jusqu'au 15 décembre 2018.

7A.5. Responsables

7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'OC est :

Linda Harrison
Spécialiste en approvisionnement, Direction Générale des Approvisionnements
Secteur de la Gestion de l'Approvisionnement en Services et en Technologies (SGAST)
Services publics et Approvisionnement Canada / Gouvernement du Canada
linda.harrison@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Place du Portage, Phase III
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone: 873-469-4802
Télécopieur: 819-997-2229
Courriel: linda.harrison@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.
En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7A.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7A.5.3 Représentant de l'offrant

(À préciser au moment de l'émission)

7A.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à *l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*.

7A.7. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III, IV, V de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11.

7A.8. Procédures relatives aux commandes subséquentes

- a) Chaque commande subséquente donne lieu à un contrat distinct entre le Canada et l'offrant.
- b) L'offrant reconnaît qu'il ne peut facturer, dans le cadre de la présente offre à commande (OC) ou de toute commande subséquente s'y rattachant, les frais engagés avant la réception d'une commande subséquente signée.
- c) L'offrant reconnaît et convient que les modalités et conditions énoncées dans les clauses du contrat subséquent qui font partie de la présente OC s'appliquent à toutes les commandes subséquentes passées dans le cadre de la présente OC.
- d) **Évaluation des personnes proposées:** Les qualifications et l'expérience des ressources proposées seront évaluées par rapport aux exigences énoncées dans la partie intitulée « Qualifications obligatoires minimales », à l'annexe A. L'utilisateur désigné peut exiger des preuves de réussite de la formation officielle, ainsi que des renseignements qui serviront de références. Le Canada se réserve le droit d'exiger des références à l'égard d'un offrant et du personnel proposé dans une OC afin de procéder à la vérification des références pour s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis.

Si l'offrant doit donner des renseignements concernant les qualifications ou l'expérience des personnes qu'il propose, il doit fournir tous les détails sur l'endroit, le moment (mois et année) et les moyens (activités réalisées et responsabilités assumées) d'acquisition des compétences et de l'expérience visées. Les stages dans le cadre de programmes coopératifs sont considérés comme des expériences de travail, à la condition qu'ils soient liés aux services demandés. Lorsqu'un offrant déclare des mois d'expérience dans un projet qui chevauchent une expérience dans un autre projet également cité en référence, les mois d'expérience seront comptés une fois seulement.

- e) **Offres à commandes multiples** : L'offrant reconnaît que plusieurs OC pourraient être établies pour ce besoin. Les commandes subséquentes seront réparties entre les offrants selon les processus de commande décrit ci-dessous.
- f) **Acceptation des commandes autorisées seulement** : L'offrant consent à n'accepter que les commandes subséquentes distinctes qui sont passées par un représentant autorisé du Canada aux termes de la présente OC.
- g) **Classement et méthode relatifs aux OC multiples** : Si plus d'une OC est autorisée, les offres seront classées en ordre ascendant selon la somme des prix fermes pour l'évaluation ergonomique initiale et le taux horaire fixe pour l'évaluation(s) ergonomique(s) de suivi.

7A.8.1 Processus de commande subséquente pour les besoins dont la valeur est inférieure à 25 000 \$ (TPS/TVH comprise), les utilisateurs désignés ont deux (2) options :

7A.8.1.1 Option 1– Droit de premier refus:

L'utilisateur désigné devra communiquer avec l'offrant qui est classé au premier rang dans la région/région métropolitaine applicable. Si l'offrant qui est classé au premier rang peut répondre au besoin, une commande subséquente sera passée dans le cadre de l'OC. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang. L'utilisateur désigné reprendra ce processus jusqu'à ce qu'un offrant confirme qu'il peut répondre au besoin de la commande subséquente. Autrement dit, les commandes subséquentes sont passées en fonction du principe du « droit de premier refus ». Lorsque l'offrant qui est classé au premier rang ne peut répondre au besoin, l'utilisateur désigné doit bien documenter son dossier. S'il n'existe aucun offrant dans une région/région métropolitaine, l'utilisateur désigné suivra le processus décrit ci-dessus en fonction des offrants se trouvant dans la région/région métropolitaine applicable la plus proche suivante ou choisira un fournisseur de son choix.

7A.8.1.2 Option 2 – Marchés prescrits:

L'utilisateur désigné présentera une demande de confirmation de la disponibilité (voir l'étape 1) aux offrants figurant sur la liste de l'OC, conformément au *Règlement sur les marchés de l'État*.

Peu importe l'option choisie, le fournisseur devrait être mobilisé comme suit :

Étape 1 – Demande de confirmation de la disponibilité

L'utilisateur désigné doit fournir les renseignements suivants à l'offrant, par courriel :

- 1) la région ou la région métropolitaine où les services doivent être fournis;
- 2) le nom, le lieu de travail et les coordonnées de la personne identifiée dans la commande subséquente afin de fixer un rendez-vous et d'en confirmer les détails;
- 3) le nom, le lieu de travail et les coordonnées de l'employé et du gestionnaire;
- 4) la langue de travail;
- 5) le format dans lequel le rapport doit être soumis;
- 6) l'autorisation de voyager, le cas échéant.

Étape 2 – Exigences concernant la réponse

L'offrant doit, dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande de confirmation de la disponibilité, confirmer par courriel sa disponibilité pour exécuter les travaux demandés. Pour les demandes de confirmation de la disponibilité urgentes, l'offrant doit fournir sa confirmation écrite par courriel, dans un délai d'un jour ouvrable.

Si l'offrant est en mesure de réaliser les travaux demandés, il doit proposer les personnes qu'il utilisera et disposera de trois jours ouvrables supplémentaires pour démontrer que celles-ci respectent les exigences énoncées à l'Annexe A, « Qualités obligatoires minimales ». Si l'offrant confirme par écrit (par courriel) qu'il n'est pas en mesure de répondre au besoin ou qu'il ne donne pas sa réponse dans les délais établis ci-dessus, l'utilisateur désigné présentera la demande de confirmation de la disponibilité à l'offrant occupant le rang suivant dans la liste. Ce processus sera répété tant que la commande subséquente n'aura pas été émise ou jusqu'à ce que la demande de confirmation de la disponibilité soit retirée.

Remarque : À des fins d'efficacité, les utilisateurs désignés peuvent envoyer leurs demandes de confirmation de la disponibilité à plus d'un offrant à la fois. Cependant, en aucun cas l'utilisateur désigné ne doit passer immédiatement aux offrants les moins haut classés pendant le processus (c.-à-d. que l'utilisateur désigné N'EST PAS AUTORISÉ à inviter simplement les sociétés classées aux rangs 5 à 8 sans inviter les sociétés classées aux rangs 1 à 4).

Si une réponse positive est reçue de l'Offrant classé au premier rang dans le temps indiqué, le client doit continuer avec cet Offrant et lui accorder une commande subséquente.

Étape 3 – Évaluation des personnes proposées :

Les personnes proposées par l'offrant seront évaluées par rapport aux exigences énoncées à la section intitulée « Qualifications obligatoires minimales », à l'annexe A. Si les personnes proposées ne respectent pas ces exigences, l'offrant en sera avisé et il aura jusqu'à deux jours ouvrables pour proposer de nouvelles personnes. Pour les demandes de confirmation de la disponibilité urgentes, l'offrant disposera d'un jour ouvrable pour proposer de nouvelles personnes.

Si les nouvelles personnes proposées ne respectent pas les exigences énoncées à l'annexe A ou que l'offrant ne fournit pas sa réponse dans le délai indiqué ci-dessus, l'offrant en sera avisé et l'utilisateur désigné présentera une demande de confirmation de la disponibilité à l'offrant dont le nom apparaît par la suite sur la liste. Le processus sera repris jusqu'à ce qu'une commande soit passée ou que la demande de confirmation de la disponibilité soit retirée.

Étape 4 – Émission d'une commande subséquente :

L'utilisateur désigné émettra la commande auprès de l'offrant retenu à l'aide de l'instrument de commande subséquente.

7A.8.2 Processus de commande pour les besoins d'une valeur de 25 000,00 \$ et plus (TPS ou TVH incluse) les commandes seront passées selon la méthode du « droit de premier refus » pour la répartition des travaux.

Étape 1 – Demande d'autorisation

L'utilisateur désigné fournira au responsable de l'offre à commandes, par courriel, les renseignements suivants :

- 1) la région ou la région métropolitaine où les services doivent être fournis;
- 2) la liste des offrants auxquels ils transmettront la demande de confirmation de la disponibilité;
- 3) le coût estimatif total (TPS ou TVH incluse).

Étape 2 – Autorisation du responsable de l'OC

Le responsable de l'OC confirmera la demande d'autorisation, par courriel, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la demande d'autorisation de la part de l'utilisateur désigné.

Une fois qu'il aura reçu l'autorisation du responsable de l'OC, l'utilisateur désigné devra suivre les étapes 1 à 4 de la section 7A.8.1.

7A.9. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 à l'annexe F, Commande subséquente à une OC.

7A.10. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'OC d'une valeur maximale de 50,000.00 \$ (TPS ou TVH incluse) seront autorisées par l'utilisateur désigné, et les commandes individuelles subséquentes à l'OC d'une valeur supérieure à 50 000,00 \$ (TPS ou TVH incluse) seront autorisées par le responsable de l'OC.

7A.11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'OC, incluant les annexes;
- b) les articles de l'OC;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services
- d) les conditions générales 2035 (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- e) les conditions générales supplémentaires 4008 (2008-12-12), Renseignements personnels;
- f) Annexe A, Énoncé des travaux;
- g) Annexe B, Base de paiement;
- h) Annexe C, Définition des régions;
- i) Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- j) Annexe G, Exigences en matière d'assurance; et
- k) offre de l'offrant en date du _____ (*insérer au moment de l'émission de l'offre*).

7A.12. Attestations

7A.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7A.12.2 Clauses du Guide des CCUA

M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien.

7A.13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes (OC).

7B.1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'OC.

7B.2. Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2035 (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

7B.2.2 Conditions générales supplémentaires

4008 (2008-12-12), Renseignements personnels; s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

7B.3. Durée du contrat

7B.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'OC.

7B.4. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique \(LPFP\)](#), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7B.5. Paiement

7B.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé conformément à la Base de Paiement décrite à l'annexe B, pour le Travail réalisé conformément à la commande subséquente à l'OC.

7B.5.2 Limitation des dépenses

- a) L'entrepreneur sera payé pour les travaux exécutés conformément aux commandes subséquentes autorisées, conformément à la base de paiement décrite à l'annexe B de l'OC.
- b) La responsabilité globale du Canada auprès de l'entrepreneur dans le cadre de la commande subséquente ne doit pas dépasser le prix global précisé dans la commande subséquente.
- c) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui

entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme.

- d) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7B.5.3 Modalités de paiement

7B.5.3.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7B.6. Instructions pour la facturation

- a) L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. L'entrepreneur ne devra soumettre ses factures qu'à la fin de tous les travaux indiqués dans ces factures.
- b) Chaque facture doit, s'il y a lieu, être appuyée par :
 - (i) le numéro de la commande subséquente;
 - (ii) une copie des documents d'autorisation et tout autre document précisé dans la
 - (iii) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
- c) Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (i) l'original et un exemplaire doivent être envoyés au chargé de projet identifié dans la commande subséquente, pour attestation et paiement;
 - (ii) un exemplaire doit être envoyé au responsable de l'OC.

7B.7. Exigence d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe G. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7B.8. Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
A9116C (2007-11-30), T1204 – Information à transmettre par l'entrepreneur
A9117C (2007-11-30), T1204 – demande directe du ministère client
C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes
A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
H3027C (2010-01-11), Paiement des factures par carte de crédit
A3025C (2013-03-21), Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

7B.9. Annulation ou report d'un rendez-vous pour une évaluation ergonomique

- a) Sans limiter les autres conditions du contrat, tout rendez-vous pour une évaluation ergonomique fixé peut être annulé partiellement ou complètement par le Canada ou l'entrepreneur au moyen d'un avis écrit à l'entrepreneur ou au Canada, au moins 24 heures avant la date du début du rendez-vous pour une évaluation de l'ergonomie au bureau.
- b) Si le Canada annule ou reporte un rendez-vous pour une évaluation ergonomique sans préavis écrit d'au moins 24 heures, l'entrepreneur sera alors payé conformément à la base de paiement – Annexe B, Section 3 Annulation ou report, et sera remboursé pour les frais de voyage non-remboursables et non transférables encourus, sans provision pour les frais généraux ou le profit, conformément à l'annexe B – base de paiement, section 2. Frais de déplacement et subsistance.
- c) Si l'entrepreneur annule ou reporte un rendez-vous pour une évaluation ergonomique sans préavis écrit d'au moins 24 heures, il ne sera pas payé et ne sera pas remboursés pour les frais de déplacement encourus.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre

Services d'évaluation de l'ergonomie au bureau

2. Objectif

Fournir aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État fédéraux des services d'évaluation de l'ergonomie au bureau.

3. Contexte

Les ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux doivent se conformer aux exigences et obligations du *Code canadien du travail (CCT)*, Partie II, ainsi qu'aux lois, aux politiques, aux directives, aux lignes directrices et aux statuts et règlements connexes, le cas échéant. Précisément, selon le *CCT*, Partie II, alinéa 125. (1)(t), l'employeur est tenu « de veiller à ce que l'équipement – machines, appareils et outils – utilisé par ses employés pour leur travail soit conforme aux normes réglementaires de santé, de sécurité et d'ergonomie, et sécuritaire dans tous les usages auxquels il est destiné ». De plus, le *CCT*, Partie II, alinéa 125. (1)(u), indique que l'employeur est également tenu « de veiller à ce que le lieu de travail, les postes de travail et les méthodes de travail soient conformes aux normes réglementaires d'ergonomie ».

4. Portée

L'entrepreneur doit fournir une évaluation ergonomique individuelle pour un employé, avec ou sans prescription médicale, dans un bureau. L'évaluation doit être effectuée au lieu de travail de l'employé. Des rendez-vous de suivi doivent être fournis s'il faut évaluer les changements qui ont été apportés concernant l'équipement recommandé, répondre à toute autre préoccupation et fournir des renseignements supplémentaires, le cas échéant.

5. Tâches

5.1 L'entrepreneur doit réaliser une évaluation ergonomique, notamment :

- a) en communiquant directement avec la personne identifiée dans la commande subséquente afin de fixer un rendez-vous et d'en confirmer les détails;
- b) en évaluant les besoins ergonomiques personnels de l'employé en tenant compte, entre autres : de ses caractéristiques personnelles, de ses symptômes, des restrictions ou limitations fonctionnelles, des plaintes;
- c) en déterminant et évaluant les dangers ergonomiques, les tâches et les facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur l'ergonomie du poste de travail de l'employé. Les risques liés à l'ergonomie sont les conditions de travail qui risquent de créer des lésions chez les employés. Ils comprennent notamment des mouvements répétitifs et énergiques, des vibrations, des températures extrêmes ou des postures immobiles ou maladroites;
- d) en apportant immédiatement les ajustements et les modifications nécessaires au mobilier et à l'équipement, aux articles de bureau et au poste de travail de l'employé;
- e) en fournissant des renseignements et des recommandations concernant les ajustements des postes de travail, la posture, les exercices et d'autres outils utiles afin de prévenir, éliminer ou réduire le risque de blessure. Les renseignements ou les recommandations doivent être fournis de vive voix, avec documents à l'appui;

- f) en formulant des recommandations écrites à la suite de l'évaluation, conformément à la partie 8.1;
- g) à la suite de l'examen du rapport écrit ou une fois que les modifications recommandées auront été mises en œuvre, le gestionnaire pourrait faire un appel de suivi auprès de l'entrepreneur afin de discuter de toute recommandation ou de toute question que le gestionnaire ou l'employé pourraient avoir.

5.2 L'entrepreneur doit réaliser une évaluation ergonomique de suivi, notamment :

- a) en communiquant directement avec le gestionnaire ou la personne identifiée dans la commande subséquente afin de fixer un rendez-vous et d'en confirmer les détails;
- b) en fournissant au gestionnaire ou à la personne identifiée dans la commande subséquente les renseignements sur les rendez-vous, y compris les rendez-vous manqués ou annulés;
- c) en renseignant davantage l'employé sur l'utilisation des produits recommandés, le cas échéant;
- d) en formulant des recommandations écrites à la suite de l'évaluation, conformément à la section 8.2;
- e) à la suite de l'examen du rapport écrit ou une fois que les modifications recommandées auront été mises en œuvre, le gestionnaire pourrait devoir faire un appel de suivi auprès de l'entrepreneur afin de discuter de toute recommandation ou de toute question que le gestionnaire ou l'employé pourraient avoir.

6. Contraintes

Les heures de travail varieront selon l'horaire de l'employé. Les évaluations doivent avoir lieu durant les heures de travail.

7. Soutien

Le gestionnaire ou la personne identifiée dans la commande subséquente :

- a) s'assurera que les employés pourront prendre part aux rendez-vous prévus;
- b) s'assurera que, lors de l'évaluation ergonomique, les employés n'ont pas sur leur bureau ou écran d'ordinateur, de documents ou d'information protégée, classifiée, confidentielle ou de nature sensible;
- c) assurera l'accès à un expert en la matière interne ou à un intervenant interne, au besoin.

8. Livrables

- 8.1** L'entrepreneur doit présenter un rapport écrit de l'évaluation ergonomique, conformément à l'appendice 2, au gestionnaire ou à la personne identifiée dans la commande subséquente. Le rapport en question ne doit contenir aucun diagnostic médical. Il doit être présenté selon le format précisé dans la commande subséquente et comprendre :

- a) le nom, le lieu et les coordonnées de l'employé et du gestionnaire; la date de l'évaluation; les numéros de contrat ou de référence pertinents, attribués par le ministère ou l'organisme; le nom de la personne qui a réalisé l'évaluation, ainsi que ses coordonnées;
 - b) les besoins et les dangers relatifs à l'ergonomie du bureau;
 - c) les exigences du travail, des activités au travail et de l'organisation du travail, et la méthode selon laquelle les activités sont réalisées;
 - d) l'environnement de travail lié au poste de l'employé;
 - e) les caractéristiques de l'employé, y compris les données qui se trouvent à l'appendice 1. La fiche de mesures à cet égard doit être incluse dans le rapport;
 - f) les caractéristiques du matériel, des lieux de travail et des fonctions des outils et de l'équipement;
 - g) la nature de l'exposition de l'employé aux risques, selon leur durée et leur fréquence;
 - h) l'incidence, réelle ou éventuelle, de l'exposition sur la santé et la sécurité de l'employé;
 - i) les ajustements effectués au cours de l'évaluation et la formation offerte (mesures précises);
 - j) les recommandations en matière d'achat qui ne font pas appel ou ne se rapportent pas à des marques de fabrique ou de commerce particulières, à des brevets, à des modèles ou à des types particuliers, ni à des origines, à des producteurs ou à des fournisseurs déterminés, à moins qu'il n'existe pas d'autre moyen suffisamment précis ou intelligible de décrire les exigences en matière d'achat. Lorsqu'il est impossible de respecter cette exigence, la mention « ou l'équivalent » doit être ajoutée à l'énoncé du besoin;
 - k) un sommaire des renseignements ou des recommandations fournis à l'employé;
 - l) toute formation individuelle ou tout renseignement additionnel requis n'ayant pas été fourni au cours de l'évaluation, et pourquoi;
 - m) des photos de l'aménagement du poste de travail, avant et après les ajustements, le cas échéant. Veuillez noter que certaines mesures de sécurité des ministères ou des organismes peuvent interdire la prise de photos en milieu de travail; dans ce cas, on peut faire un croquis;
 - n) une recommandation d'évaluation ergonomique de suivi du même poste de travail, des mêmes fonctions et des mêmes activités au travail ainsi que de l'organisation, dans un délai d'un an suivant l'évaluation initiale, liée à la mesure proposée, le cas échéant.
- 8.2** Dans le cas d'une évaluation ergonomique de suivi, l'entrepreneur doit modifier et soumettre de nouveau le rapport écrit d'évaluation ergonomique au gestionnaire ou à la personne identifiée dans la commande. Le rapport ne doit contenir aucun renseignement ou diagnostic médical, mais doit comprendre :
- a) le nom, le lieu et les coordonnées de l'employé et du gestionnaire; la date, l'heure et la durée de l'évaluation; le nom de la ressource qui a réalisé l'évaluation de suivi et ses coordonnées;
 - b) des renseignements concernant les ajustements et les modifications finales effectuées et toute autre recommandation formulée.

9. Emplacement

L'entrepreneur doit fournir les services au lieu de travail indiqué dans la commande subséquente.

10. Langue

Les services et produits livrables doivent être offerts dans la langue officielle indiquée dans la commande subséquente.

11. Normes de service

L'entrepreneur doit fournir les services dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous, sauf indication contraire dans la commande subséquente.

| Type de service | Accusé de réception | Pré voir un rendez-vous | Terminer l'évaluation | Soumettre le rapport écrit |
|------------------------|---|---|--|---|
| Évaluation ergonomique | Dans les 2 jours ouvrables suivant la date de la commande subséquente | Dans les 5 jours ouvrables suivant la date de la commande subséquente | Dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la commande subséquente | Dans les 10 jours ouvrables suivant la date de l'évaluation |

12. Qualifications obligatoires minimales

Au moment de la commande subséquente, les ressources¹ proposées doivent posséder les qualifications obligatoires minimales suivantes, notamment :

- a) un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie ou dans l'un des domaines suivants : psychologie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé du travail d'une université canadienne reconnue, ou l'équivalent selon les normes établies par un organisme canadien d'évaluation des diplômes et attestations reconnu², si les titres de compétences ont été obtenus à l'extérieur du Canada;
- b) l'expérience de la fourniture d'au moins 25 évaluations de l'ergonomie au bureau au cours des deux dernières années à des clients externes³.

Pour chaque projet / évaluation, l'offrant doit fournir le contexte et l'information suivantes :

- nom de l'organisation du Client;
- dates de début et de fin;
- rôles et Responsabilités;
- nom du représentant du Client;
- numéro de téléphone du représentant du Client.

Les références peuvent être contactées pour vérifier le travail exécuté.

¹ Les ressources désignent les employés de l'entrepreneur et/ou le personnel en sous-traitance.

² La liste des organisations reconnues est affichée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : <http://www.cicic.ca/1/accueil.canada>.

³ Un client externe est un client qui n'appartient pas à l'organisation de l'entrepreneur. Les sociétés mères, les sociétés associées et les filiales sont considérées comme étant des clients internes.

13. Documents connexes

- 13.1 Les documents suivants appuient l'Énoncé des travaux (EDT) et en feront partie intégrante dans la mesure précisée dans le présent document :

Code canadien du travail, Partie II (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/index.html>);
Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail
(<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>)
L'ergonomie au bureau, publié par l'Association canadienne de normalisation
(<http://shop.csa.ca/fr/canada/office-ergonomics/csa-z412-00-r2005/inv/27011972000pubs/>)

- 13.2 D'autres documents pertinents, propres au ministère, à l'organisme client ou à la société d'État, peuvent être inclus dans chaque commande subséquente.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

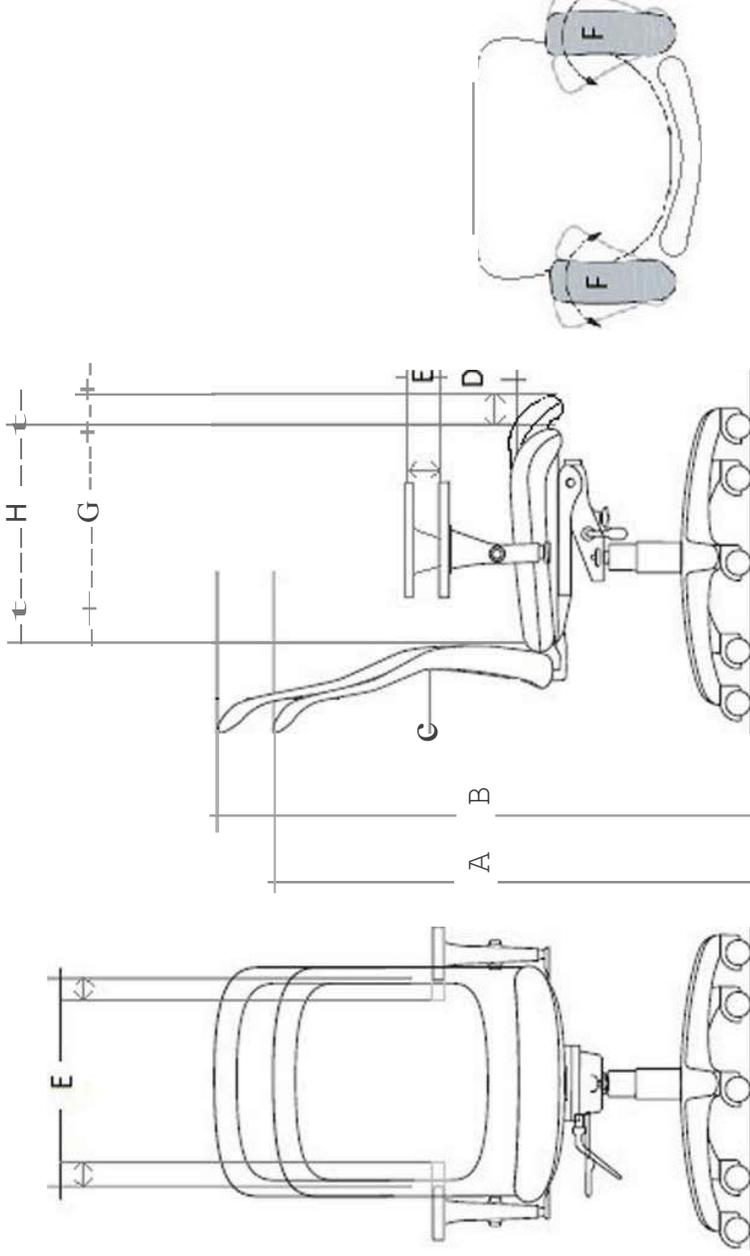
Appendice 1

Feuille de mesure

(Voir le document ci-joint.)

Appendice 1 Fiche de mesures

Paramètre des fauteuils de bureau

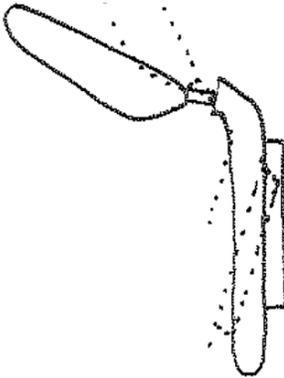
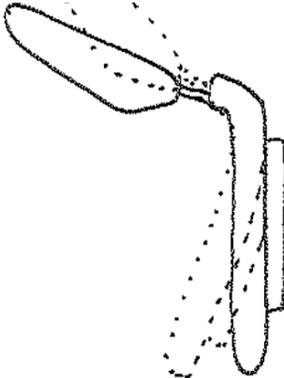
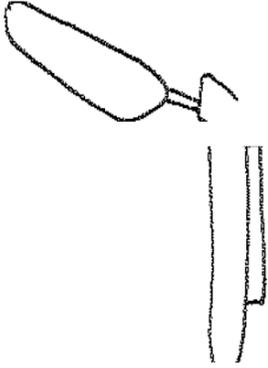


- A = Dossier standard : la hauteur du dossier ne doit pas être inférieure à 450mm (17.7po)
- B = Dossier haut: la hauteur du dossier ne doit pas être inférieure à 525 mm (20,6po)
- C = Exigences de la hauteur du support lombaire fixe : de 150mm (5.9po) à 250mm (9.8po)
Exigences de la hauteur du support lombaire ajustable: de 150mm (5.9po) à 250mm (9.8po)
- D = Hauteur des accoudoirs fixes: de 20cm (7.9po) à 25cm (9.8po)
- E = Hauteur des accoudoirs ajustables: de 176mm (6.9po) à 274mm (10.8po)

F = Accoudoirs réglables a pivotement: Au moins 20° vers l'interieur et un minimum de 10° vers l'exterieur

G = Reglage de la profondeur du siege: de 420mm (16.5po) à 460mm (18.1po)

H = Reglage de la profondeur du siege: de 420mm (16.5po) à 460mm (18.1po)

| Inclinaison Simultanée | Inclinaison Solidaire | Inclinaison Indépendante |
|---|--|---|
|  <p>L'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier augmentent d'un même mouvement selon le ratio préétabli supérieur à 1:1. (par exemple: Fauteuil à inclinaison Synchronisée).</p> |  <p>Le siège et le dossier s'inclinent en même temps selon un ratio de 1:1. (par exemple: fauteuil à inclinaison aux genoux).</p> |  <p>Inclinaison indépendante, l'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier peuvent être ajustées de façon indépendante. (par exemple: fauteuil à inclinaison multiple).</p> |
| ANSI/BIFMA X5.1 (Type I) CAN/CGBS-44.232-2008 (Chaise inclinable) | ANSI/BIFMA X5.1 (Type II) CAN/CGBS-44.232-2008 (Chaise non-inclinable) | |

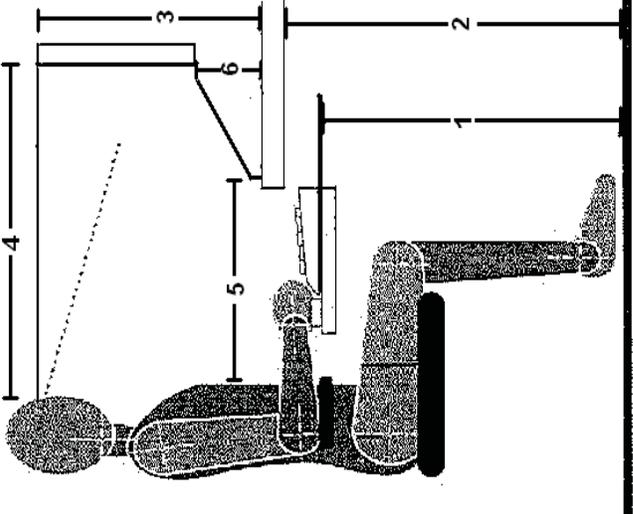
Chaise : Nombre de roulettes : _____

| Article | Image | Mesures réelles (po ou cm) | Mesures recommandées (po ou cm) | Ajustable en fonction des mesures recommandées | |
|--------------------------------------|-------|-------------------------------|------------------------------------|---|-----|
| | | | | Oui | Non |
| 1. Hauteur de l'assiette du siège | | | | | |
| 2. Hauteur du dossier | | | | | |
| 3. Hauteur des accoudoirs | | | | | |
| 4. Largeur de l'assiette du siège | | | | | |
| 5. Largeur des accoudoirs | | | | | |
| 6. Largeur du dossier | | | | | |
| 7. Hauteur du support lombaire | | | | | |
| 8. Profondeur de l'assiette du siège | | | | | |

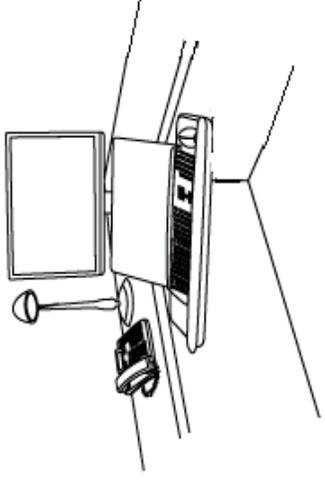
Plateau à clavier, clavier, dispositif de pointage et repose-poignets

| Article | Image | Mesure réelle (po ou cm) | Mesure recommandée (po ou cm) | Ajustable en fonction des mesures recommandées | |
|---|-------|-----------------------------|----------------------------------|--|-----|
| | | | | Oui | Non |
| 1. Profondeur du plateau à clavier | | | | | |
| 2. Largeur du plateau à clavier | | | | | |
| 3. Largeur du clavier | | | | | |
| 4. Profondeur du clavier | | | | | |
| 5. Profondeur du repose-poignets | | | | | |
| 6. Largeur du repose-poignets | | | | | |
| 7. Largeur du dispositif de pointage | | | | | |
| 8. Profondeur du dispositif de pointage | | | | | |

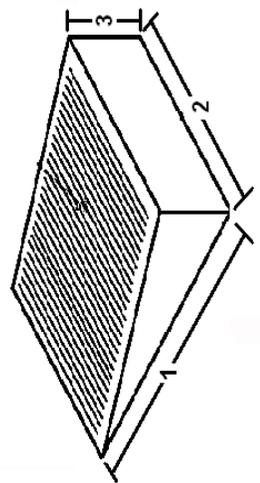
Bureau, écran et support à documents

| Article | Image | Mesures réelles (po ou cm) | Ajustable en fonction des mesures recommandées | |
|--|--|-------------------------------|--|-----|
| | | | Oui | Non |
| 1. Hauteur du support à clavier |  | | | |
| 2. Hauteur du bureau | | | | |
| 3. Hauteur de l'écran | | | | |
| 4. Distance par rapport à l'écran | | | | |
| 5. Distance par rapport au support à documents | | | | |
| 6. Hauteur du support à documents | | | | |

Éclairage et téléphone : L'éclairage est-il adéquat? Oui _____ Non _____

| Article | Image | Mesure réelle (po ou cm) | Mesure recommandée (po ou cm) | Ajustable en fonction des mesures recommandées | |
|---|---|-----------------------------|----------------------------------|--|-----|
| | | | | Oui | Non |
| Téléphone (distance entre le bord du téléphone et le bord du bureau) |  | | | | |

Repose-pieds

| Article | Image | Mesure réelle (po ou cm) | Mesure recommandée (po ou cm) | Ajustable en fonction des mesures recommandées | |
|-----------------------------------|---|-----------------------------|----------------------------------|---|-----|
| | | | | Oui | Non |
| 1. Profondeur du repose- pieds |  | | | | |
| 2. Largeur du repose- pieds | | | | | |
| 3. Hauteur du repose- pieds | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice 2
Rapport d'identification des risques liés à l'ergonomie au bureau

(Voir le document ci-joint.)

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
011zq
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| | | |
|--|---|---|
| NUMÉRO DE CONTRAT OU DE RÉFÉRENCE | NOM DE L'EMPLOYÉ, LIEU, BUREAU ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'EMPLOYÉ | NOM ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU GESTIONNAIRE |
| DATE DE L'ÉVALUATION jour/mois/année | HEURE ET DURÉE DE L'ÉVALUATION | MINISTÈRE/ORGANISME/ SOCIÉTÉ D'ÉTAT |
| Expert-conseil | Nom de l'entreprise | Numéro de téléphone |

Appendice 2

Rapport d'identification des risques liés à l'ergonomie du bureau

1. Raison de l'évaluation – Quels sont les besoins ou les risques liés à l'ergonomie décrits par l'employé et/ou le gestionnaire?

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
011zq
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| | |
|---|-----------------------------------|
| 2. Titre de poste : | |
| Quelles sont les exigences liées au poste, aux tâches ou à l'organisation du travail et à la méthode selon laquelle les tâches sont exécutées? | |
| | |
| 3. Quelles sont les caractéristiques du poste de travail de l'employé en rapport avec ses tâches? (Annexer une photo ou un croquis, au besoin) | |
| | |
| 4. Quelles sont les caractéristiques de l'employé, y compris les données? (Veuillez remplir l'appendice 1) | |
| | |
| Taille : | Main dominante : |
| Lentilles correctrices : | Utilisation de la souris : |
| | |

| 5. Quels sont les risques auxquels l'employé est exposé et l'incident sur sa santé ou sa sécurité? De quelle façon pouvons-nous éliminer ou réduire ces risques, et de protéger l'employé contre ces derniers? (Voir l'appendice 1 ci-jointe) | | | |
|---|--|---|---|
| Décrivez les caractéristiques des outils ou de l'équipement qui constituent des risques réels ou éventuels. | Selon la durée et la fréquence de l'utilisation du matériel, indiquez le niveau d'exposition de l'employé aux risques. | Décrivez l'incidence réelle ou éventuelle de l'exposition (p. ex., inconfort, douleur). | Enumérez les ajustements effectués au cours de l'évaluation. Décrivez les recommandations qui devront être implantées ou les caractéristiques de l'équipement recommandé. |
| Chaise | | | |
| Plateau à clavier | | | |
| Clavier | | | |
| Repose-poignets | | | |
| Dispositif de pointage | | | |
| Écran | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
011zq
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Pupitre ou surface de travail | | | | | |
| Téléphone (Distance, fréquence d'utilisation) | | | | | |
| Ordinateur de bureau/portatif/autre (accès au port USB ou au lecteur CD, emplacement) | | | | | |
| Repose-pieds | | | | | |
| Porte-document | | | | | |
| Éclairage | | | | | |
| Habitudes de travail (Pauses-café, organisation du travail, posture, etc.) | | | | | |
| Autre | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
011zq
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Le cas échéant, fournissez des photos ou des croquis représentant avant et après les ajustements.

7. Sommaire des renseignements/recommandations fournis à l'employé.

8. Y a-t-il d'autres renseignements ou d'autre formation individuelle qui n'ont pas été fournis au cours de l'évaluation?

9. Une évaluation ergonomique de suivi est-elle requise?

10. Signatures

Expert-conseil : _____ Date : _____

Pour usage interne seulement

Gestionnaire : _____ Date : _____

Employé : _____ Date : _____

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. L'entrepreneur sera payé comme il est indiqué ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat. Les droits de douane sont inclus, mais taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus, s'il y a lieu.
- 1.1 Évaluations initiales ergonomiques : L'entrepreneur se verra payer un prix ferme par évaluation, comme suit :

| Région/Région Métropolitaine | Prix ferme par évaluation ergonomique initiale |
|------------------------------|--|
| | \$ |

- 1.2 Évaluation ergonomique de suivi : L'entrepreneur se verra payer un taux horaire fixe pour toute visite de suivi, comme suit :

| Région/Région Métropolitaine | Taux horaire fixe par Évaluation ergonomique de suivi |
|------------------------------|---|
| | \$ |

2. Frais de déplacement et subsistance

- 2.1 Pour les travaux à réaliser dans une région métropolitaine (annexe C – Sous-régions) :
 - a) Le Canada ne remboursera aucune dépense de déplacement ou de subsistance encourue par un entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux pour tout déplacement effectué entre l'établissement commercial de l'entrepreneur ou le lieu de travail de la ressource proposée de l'entrepreneur et le lieu indiqué dans la commande subséquente où les travaux seront réalisés.
- 2.2 Pour les travaux réalisés à un emplacement situé dans une région (à l'extérieur d'une région métropolitaine) :
 - (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance qu'engage l'entrepreneur pour offrir des services sur les lieux proposés dans la commande subséquente où seront effectués les travaux dans un rayon de 100 km de son lieu d'affaires.
 - (b) Le Canada acceptera les frais de déplacement et de subsistance qu'engage l'entrepreneur pour offrir des services sur les lieux proposés dans la commande subséquente où seront effectués les travaux à l'extérieur d'un rayon de 100 km de son lieu d'affaires selon les modalités suivantes :
 - i. L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de voyage et de subsistance autorisées engagées de manière appropriée et raisonnable dans l'exécution des travaux, au coût, sans aucune marge pour les profits ou les frais généraux, conformément aux frais pour les repas, les véhicules privés et les frais figurant en annexes B, C et D de la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/deplacements-reinstallation/voyages-affaires-gouvernement.html>) et à d'autres dispositions de la directive concernant les voyageurs, plutôt que celles concernant les employés.

- ii. L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, à un tarif équivalant à 50 pour cent du taux horaire ferme d'une évaluation ergonomique de suivi pour le déplacement au cours d'une période de 24 heures, sans indemnité pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire, jusqu'à un maximum de 4 heures par déplacement requis. Le temps réel de déplacement sera remboursé selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'heures de déplacement} \times \text{taux horaire fixe} \times (0,50)$$

- 2.3 Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur à la suite de la réinstallation du personnel requis pour répondre aux conditions du contrat.
- 2.4 Tout déplacement, y compris le temps de voyage, doit être approuvé au préalable par le chargé de projet déterminé de la commande subséquente.
- 2.5 Les frais de déplacement et de subsistance autorisés seront remboursés sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés. Tous les paiements sont assujettis à un audit par le gouvernement

3. Annulation ou report

Si le Canada annule ou reporte un rendez-vous sans préavis écrit d'au moins 24 heures, l'entrepreneur sera payé comme suit :

| Plus de 24 heures avant le rendez-vous fixé | 24 heures ou moins avant le rendez-vous fixé |
|--|---|
| Pour une évaluation ergonomique initiale ou une évaluation ergonomique de suivi : aucuns frais | Pour une évaluation initiale : 100 % du prix ferme par évaluation ergonomique initiale; ou Pour une évaluation ergonomique de suivi : 1 heure au taux horaire ferme pour une évaluation ergonomique de suivi |

ANNEXE C DÉFINITION DES RÉGIONS

| Région/Région Métropolitaine | Définition |
|---|---|
| Région de l'Atlantique | Comprend les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. |
| Région Métropolitaine de Halifax | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Kentville à Bridgewater, au nord par une ligne ouest-est allant de Kentville à Truro, à l'est par une ligne nord-sud allant de Truro à Tangier, au sud par l'océan Atlantique. |
| Région Métropolitaine de Moncton | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Carleton à Saint John, au nord par le détroit de Northumberland, à l'est et au sud par la frontière de la Nouvelle-Écosse. |
| Région du Québec | La province de Québec à l'exception de la région de la capitale nationale. |
| Région Métropolitaine de la Ville de Québec | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Lac-Jacques-Cartier à Trois-Rivières, au nord jusqu'à Baie-St-Paul sur la rive nord et St-Jean-Port-Joli sur la rive sud, à l'est par une ligne nord-sud allant de St-Jean-Port-Joli à St-Georges, au sud par une ligne ouest-est allant de St-Georges à Trois-Rivières. |
| Région Métropolitaine de Montréal | Limitée à l'ouest par la frontière de l'Ontario et par une ligne nord-sud allant de Ste-Agathe-des-Monts à Carillon, au nord jusqu'à Louiseville, à l'est par une ligne nord-sud allant de Louiseville, en passant par Drummondville, à Bromont, au sud par la frontière des États-Unis. |
| Région de l'Ontario | La province de l'Ontario à l'exception de la région de la capitale nationale. |
| Région Métropolitaine de Toronto | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Burlington à Caledon, au nord par une ligne ouest-est allant de Caledon à Newmarket, à l'est par une ligne nord-sud allant de Newmarket à Oshawa, au sud par le lac Ontario. |
| Région Métropolitaine de la capitale nationale | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Petawawa à Kingston inclusivement, au nord jusqu'à Maniwaki (Québec), à l'est par la frontière entre l'Ontario et le Québec, au sud par le fleuve Saint-Laurent (y compris les régions Gatineau-Maniwaki et Masson-Angers). |
| Région de l'Ouest | Comprend le Manitoba, la Saskatchewan, et l'Alberta. |
| Région Métropolitaine de Winnipeg | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Portage la Prairie à Morris, au nord par une ligne ouest-est allant de Morris à Reynolds, à l'est par une ligne nord-sud allant de Reynolds à Netley, au sud par une ligne est-ouest allant de Netley à Portage la Prairie. |
| Région Métropolitaine de Saskatoon | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de North Battleford à Biggar, au nord par une ligne ouest-est allant de North Battleford à Prince Albert, à l'est par une ligne nord-sud allant de Prince Albert à Kenaston, au sud par une ligne est-ouest allant de Kenaston à Biggar. |
| Région Métropolitaine de Calgary | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Canmore à High River, au nord par une ligne ouest-est allant de Canmore à Olds, à l'est par une ligne nord-sud allant de Strathmore à Olds, au sud par une ligne est-ouest allant de Strathmore à High River. |
| Région Métropolitaine d'Edmonton | Limitée à l'ouest par une ligne nord-sud allant de Westlock à Gainford, au nord par une ligne ouest-est allant de Westlock à Vegreville, à l'est par une ligne nord-sud allant de Vegreville à Ponoka, au sud par une ligne est-ouest allant de Ponoka à Gainford. |
| Région du Pacifique | Comprend la Colombie-Britannique et le Yukon. |
| Région Métropolitaine de Vancouver | Limitée à l'ouest par le détroit de Georgie, au sud par la frontière des États-Unis et par une ligne nord-sud allant de Lions Bay à Abbotsford. |
| Région Métropolitaine de Victoria | Limitée à l'ouest, au sud et au nord par le détroit de Georgie, à l'est par une ligne nord-sud allant de Nanaimo à Sooke. |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE D – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



Government of Canada / Gouvernement du Canada

| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat E60ZQ-140001 |
| Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED / NON CLASSIFIÉ |

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

| | |
|---|--|
| 1. Originating Government Department or Organization / Public Works and Government Services Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Services | 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction ACQB |
|---|--|

| | |
|--|---|
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance | 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant |
|--|---|

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
To provide federal government departments, agencies and Crown corporations across Canada with office ergonomic assessment services.
Fournir aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État fédéraux des services d'évaluation de l'ergonomie au bureau.

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|
| Canada <input type="checkbox"/> | NATO / OTAN <input type="checkbox"/> | Foreign / Étranger <input type="checkbox"/> |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

| | | |
|--|--|--|
| No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> | All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> | No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> |
| Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> | | |
| Restricted to: / Limité à: / Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: / Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: / Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/> |

7. c) Level of information / Niveau d'information

| | | |
|--|--|--|
| PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> | NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> | PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> | NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> | PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> | NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> |
| CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> |
| SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> | COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | | TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> | | TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> |

TRÈS SECRET
(SIGINT)

TRÈS SECRET
(SIGINT)

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:

Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?

Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Category Catégorie | PROTECTED PROTÉGÉ | | | CLASSIFIED CLASSIFIÉ | | | NATO | | | | COMSEC | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|--|--------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | A | B | C | CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET TRÈS SECRET | NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE | NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | NATO SECRET | COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET | PROTECTED PROTÉGÉ | | | CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET TRÈS SECRET |
| | | | | | | | | | | | A | B | C | | | |
| Information / Assets Renseignements / Biens | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Production | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| IT Media / Support TI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| IT Link / Lien électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No
Non Yes
Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No
Non Yes
Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE E – Exemple de rapport d'utilisation trimestriel

Rapport d'utilisation trimestriel

Instructions générales

Introduction

Le Canada exige que l'offrant soumette le rapport ci-joint, sur une base trimestrielle, au responsable de l'offre à commandes (OC).

Date limite de soumission des rapports

Vous **DEVEZ** soumettre le Rapport d'utilisation trimestriel (RUT) dûment rempli au plus tard aux dates indiquées ci-dessous.

| Période | Période visée | Délai |
|-----------------|--------------------------------|------------|
| 1 ^{er} | Du 1er janvier au 31 mars | 15 avril |
| 2 ^e | Du 1er avril au 30 juin | 15 juillet |
| 3 ^e | Du 1er juillet au 30 septembre | 15 octobre |
| 4 ^e | Du 1er octobre au 31 décembre | 15 janvier |

Présentation du RUT

Veillez transmettre le RUT dûment rempli à : Diane.Reynolds@tpsgc-pwgsc.gc.ca

N'oubliez pas d'inscrire « OC portant sur des services d'évaluation de l'ergonomie au bureau » à la ligne Objet de votre message.

Répondez à toutes les questions

Les offrants devraient remplir toutes les portions pertinentes du RUT – y compris le Profil de l'entreprise ainsi que la Fiche d'information portant sur les services offerts au gouvernement du Canada.

Répondez directement aux questions

Veillez ne fournir aucune brochure ni aucun catalogue ou rapport annuel en guide de réponse aux questions.

Monnaie

Prière d'indiquer les valeurs monétaires en dollars canadiens (\$CAN).

Confidentialité

Le Canada assurera la confidentialité des réponses reçues.

Modification de la présentation

On demande aux fournisseurs d'éviter de modifier la présentation du RUT.

Comment répondre à toutes les questions

Le RUT est divisé en 3 sections, identifiées par différents onglets. Les champs qui peuvent être modifiés sont en blanc. Utilisez votre souris pour vous déplacer d'un champ à un autre. Certains champs comportent des listes déroulantes – vous devez n'utiliser que les options figurant sur les listes.

Représentant d'offrant (ou représentant délégué)

TPSGC considère que la personne dont le nom figure au point A.5.3, Représentants de l'offrant, de l'OC, est la personne-ressource principale du titulaire de l'OC. Si cette personne n'est pas disponible à la date de la présentation du RUT, le nom d'une autre personne-ressource devrait être joint au RUT à l'aide du modèle fourni à l'onglet II – Profil de l'entreprise.

Questions

Pour de plus amples renseignements, veuillez transmettre vos questions par courriel, à l'adresse suivante (n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous sans tarder) : Diane.Reynolds@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Description des rubriques

Rapport d'utilisation trimestriel (RUT) – offres à commandes

Données recueillies

| Champ | Description |
|--|--|
| Services d'ergonomie | Type d'services d'ergonomie fourni. |
| Numéro de commande subséquente | Code d'identification unique de la commande subséquente, tel qu'il est indiqué à la commande subséquente. |
| Utilisateur désigné | Le compte de ministères, d'organismes et de sociétés d'État fédéraux à qui les services ont été offerts (p. ex., TPSGC, Défense nationale). |
| Nom de le chargé de projet | Le nom de le chargé de projet. |
| Numéro de téléphone de le chargé de projet | Le numéro de téléphone de le chargé de projet. |
| Début des travaux | Date les services ont débuté (ou auront débuté). |
| Fin des travaux | Date les services ont fini (ou auront fini). |
| Structure de tarification | Indiquer le type de structure de prix : un prix ferme tout compris par évaluation, un taux horaire fixe tout compris ou une combinaison qui inclut les frais de déplacement et de subsistance. |
| Valeur de la commande | Valeur du contrat (TPS ou TVH incluses), telle qu'elle est indiquée à la page 1 du contrat. |

Annexe E
II. Profil de l'entreprise

Canada



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Rapport d'utilisation trimestriel

Profil de l'entreprise

(1) Veuillez fournir des renseignements sur votre entreprise dans le tableau ci-dessous.

| | |
|---------------------------|--|
| Nom de l'entreprise : | |
| Numéro d'OC : | |
| Adresse Internet : | |
| NEA : | |
| Adresse de l'entreprise : | |
| Ville : | |
| État ou province : | |
| Code postal : | |
| Pays : | |
| Numéro de téléphone : | |
| Numéro de télécopieur : | |

(2) Veuillez fournir des renseignements sur la principale personne-ressource pour ce RUT :

| | |
|---------------------------|--|
| Personne ressource : | |
| Titre : | |
| Adresse de l'entreprise : | |
| Ville : | |
| État ou province : | |
| Code postal : | |
| Pays : | |
| Numéro de téléphone : | |
| Numéro de télécopieur : | |
| Courriel : | |

(3) S'il y a lieu, veuillez fournir des renseignements sur une autre personne-ressource pour ce RUT :

| | |
|---------------------------|--|
| Personne-ressource : | |
| Titre : | |
| Adresse de l'entreprise : | |
| Ville : | |
| État ou province : | |
| Code postal : | |
| Pays : | |
| Numéro de téléphone : | |
| Numéro de télécopieur : | |
| Courriel : | |

Nom de l'entreprise



Instructions relatives au Rapport d'utilisation trimestriel
Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous pour toutes les services d'évaluation de l'érgonomie au bureau que votre entreprise a réalisées pour le compte du gouvernement du Canada au cours du semestre pertinent.

Feuille d'information – Services d'ergonomie

OC E60ZQ-140001 Choisir le # de l'OC

| Période | Période visée | Transmettre au plus tard le |
|-----------------|--|-----------------------------|
| 1 ^{er} | Du 1 ^{er} janvier au 31 mars | 15 avril |
| 2 ^e | Du 1 ^{er} avril au 30 juin | 15 juillet |
| 3 ^e | Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre | 15 octobre |
| 4 ^e | Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre | 15 janvier |

Indiquez la période de déclaration
(Période et année)

Choisir la période

Choisir l'année

| | |
|---|--------|
| Nombre total de commandes subséquentes (pour le présent trimestre) | 0 |
| Nombre total de suivi (pour le présent trimestre) | 0 |
| Nombre total de Combinaisons (pour le présent trimestre) | 0 |
| Valeur totale des commandes subséquentes (pour le présent trimestre) | \$0.00 |

| Services d'ergonomie | Numéro de commande subséquente | Utilisateur désigné | Nom de le chargé de projet | Numéro de téléphone de la charge de projet | Début des travaux | | | | Fin des travaux | | | | Structure de tarification | Valeur de la commande | Valeur de la commande cumulatif |
|----------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------------|--|-------------------|----|----|----|-----------------|----|--|--|---------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| | | | | | JJ | MM | AA | JJ | MM | AA | | | | | |
| 1 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 2 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 3 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 4 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 5 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 6 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 7 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 8 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 9 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 10 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 11 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 12 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 13 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 14 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 15 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 16 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 17 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 18 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 19 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 20 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 21 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 22 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 23 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 24 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 25 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 26 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 27 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 28 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 29 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 30 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 31 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 32 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 33 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 34 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |
| 35 Choisir | | | | | | | | | | | | | | | \$0.00 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE F

Commande subséquente à une offre à commandes

<http://publiservice-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/forms/index.cfm?fuseaction=search.details&lang=f&display=5875>

ANNEXE G EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

G1. Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'offrant doit souscrire et maintenir pendant toute la durée de l'OC une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour une OC de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à \$ 2,000 000.00 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution de l'OC par l'offrant. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'offrant.
 - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'offrant, ou découlant des activités complétées par l'offrant.
 - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au OC, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités police d'assurance type.j.
 - j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner au responsable de l'OC un avis écrit de 30 jours civils en cas d'annulation de la police.
 - k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de 12 mois suivant la fin ou la résiliation de l'OC.
 - l) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'offrant : Couvre les dommages

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZQ-140001/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZQ-140001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
011zqE60ZQ-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur
011zq
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

découlant des activités d'un sous-traitant que l'offrant est juridiquement responsable de payer.

- m) Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée au responsable de l'OC à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en Co défense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette Co défense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'offrant et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'offrant pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

G2. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

1. L'offrant doit souscrire et maintenir pendant toute la durée de l'OC une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour une OC de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1,000,000.00 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de 12 mois suivant la fin ou la résiliation de l'OC.
3. L'avenant suivant doit être compris : Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner au responsable de l'OC un avis écrit de 30 jours civils en cas d'annulation de la police.